



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 23 octobre 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. IORIO Antoine	M. THOUVENIN J.-Marie	M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.		

Procurations :

M. ZENNER Bernard	a donné procuration à	M. THOUVENIN J.-Marie
M. FERRERO Marc		M. KLOP Jean
M. LA VAULLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. SCHITZ Denis		M. LOUIS Jean-Charles
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LEBOURG Gérald		Mme KHAMASSI Kheira
M. NOEL Guy		M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
M. SZUREK Michel		Mme CONTRERAS Céline
Mme ZYDEK Christine		M. PETERMANN Mathieu
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. SAPIN Bruno
M. HERGAT Michel		M. LORENTZ Maurice
Mme FRIIO Marie-Rose		M. PHILIPPE Lionel
M. VOUIN Jean-Pierre		M. VUILLEMARD Patrick
Mme BRIER Marcelle		M. BECKER Patrick
M. WANNINGER J.-Marc		M. IORIO Antoine
M. CHRISTNACKER D.		Mme RENAUX Patricia
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
Mme FICARRA Béatrice		M. HEYERT Jean-Marc
M. OCTAVE Henri		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul
M. PERON Patrick

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie

M. PERLATI Daniel
M. LANGENFELD Guy

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François

La séance débute à 18h20.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Arrivée de M. BOGUET au cours du point 2.

A partir du point 2 :

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

Pour le vote du point 4 :

Mr Barbe (PDG de Trans Fensch) ne participe pas au vote.

Entre les points 4 et 5 sortie de M. Louis

Pour le vote du point 5 :

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 19
Absents : 9

Pour le vote du point 6 :

Au cours du point 6, retour de M. Louis et sortie de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 30
Procurations : 20
Absents : 8

Pour le point 8 :

Au cours du point 8, retour de M. Jurczak.

Membres en exercice : 58
Présents : 31
Procurations : 20
Absents : 7

La séance est levée à 19h50.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU

M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU

POINT 5 – DELIBERATION N° 2019/56 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2° et alinéas 7 et 8 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent du SMiTU a été nommé au 1^{er} Août 2019 sur le grade de rédacteur territorial, de ce fait l'ancien grade d'adjoint administratif doit être supprimé.

Un agent peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Il est proposé d'ouvrir un poste pour le nommer.

De plus, un agent ayant demandé sa mobilité, il est proposé de garder le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ouvert pour un prochain recrutement.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- de supprimer le poste d'adjoint administratif ;
- de laisser ouvert le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- de valider le tableau des effectifs rectifié suivant :



Grades ou emplois	Effectif budgétaire	Effectif		Dont temps non complet
		Pourvus	Vacants	
Emploi fonctionnel				
Emploi fonctionnel DGAS	1	1	0	
Filière administrative				
Attaché principal	1	1	0	
Attaché territorial	3	3	0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
Rédacteur territorial	1	1	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	

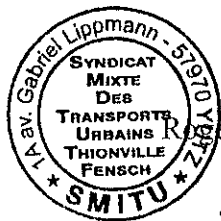
<i>Total filière administrative</i>	9	8	1	99_DE-057-255701880-20191023-DEL_2019_56
Filière technique				
Ingénieur	1	1	0	
Technicien territorial	1	0	1	
<i>Total filière technique</i>	2	1	1	
TOTAL GENERAL	12	10	2	

Le Bureau Syndical du 14 octobre 2019 et la commission finances – personnel en date du 16 octobre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- supprimer le poste d'adjoint administratif ;
- laisser ouvert le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- valider le tableau des effectifs ci-dessus

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 24 octobre 2019
Le Président



Roger SCHREIBER